

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 09/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 09/09/2026

Présents : Hervé LESNÉ, Laëtitia MAZURE, Pierre VITRE, Aurélie BEAUTRAIS, Marc DEBERLES, Jérôme LEMASSON, Cédric GRASLAND, Florie TOXE GUICHARD, Jean-François DELYS, Karine PASSILLY, Lenaïg LE BAIL, Alexis BOUCHARD

Excusés : Aurélie GERARD (donne pouvoir à Aurélie BEAUTRAIS), Christelle LAMOUR (donne pouvoir à Laëtitia MAZURE), Morgane GERARD (donne pouvoir à Hervé LESNÉ)

Président de séance : Hervé LESNÉ

Secrétaire de séance : Florie TOXE GUICHARD

26.37 - FINANCES

INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- D'INSTITUER la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Hervé LESNÉ

